



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 5 mai, 2025 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :

Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Witcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

SONT ABSENTS :

- Margarita Lafontaine, conseillère n° 1

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Léa Laplante est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

4 personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1. Semaine québécoise des personnes handicapées – 1^{er} juin au 7 juin
 - 5.2. Fermeture de l'Hôtel de Ville les 13 et 14 mai 2025
6. **URBANISME**
 - 6.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement
 - 6.2. Dépôt du compte-rendu du CCU – séance du 3 mars 2025
 - 6.3. Demande d'usage conditionnel résidence de tourisme – 44 ch. Stukely
 - 6.4. Demande d'usage conditionnel résidence de tourisme – 361 ch. Brill
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes payés et à payer
 - 7.2. Bonification de la subvention de la TECQ 2024-2028
 - 7.3. Banque d'heure avec Numérique.ca pour le Site Web de la municipalité
 - 7.4. Entente gré à gré pour les services d'un laboratoire pour le contrôle qualité des matériaux et pour la caractérisation in situ de sols – Projet de remplacement du ponceau de Glen
 - 7.5. Embauche de M. Philippe Barrette à titre d'officier municipal
 - 7.6. ADMQ – Autorisation à participer à la formation ABC / DG
 - 7.7. ADMQ – Autorisation à participer au congrès annuel
8. **VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**
 - 8.1. Compte-rendu de la voirie
 - 8.2. Formation en gestion de projet d'ingénierie



No de résolution
ou annotation

9. ENVIRONNEMENT

- 9.1. Résultat d'analyse d'eau - IDEC
- 9.2. Tarification pour la gestion des bacs brisés

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1. Suivi résolution pour l'utilisation du feu vert clignotant par un premier répondant

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 11.1. Marche pour le relais pour la vie – Société canadienne du cancer

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1. Demande d'autorisation de passage – Tour cycliste des policiers de Laval 2025
- 12.2. Entente de partenariat pour les loisirs pour les résidents de Bolton-Ouest

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DÉBUTE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19 h 32.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-054

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour en modifiant le point 5.2 par : RÉDUCTION DES OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES – 13 ET 14 MAI 2025; ajout du point 5.3 – Achat de terrain de l'Hôtel de ville, démarche avec la CPTAQ et le point 7.4 est reporté.

ADOPTÉE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

4. NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-055

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE la version française du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 15 avril 2025 soit approuvée telle que présentée.

Les versions anglaises seront adoptées lors d'une séance à venir.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

Une copie des correspondances reçues a été transmise aux membres du Conseil.



No de résolution
ou annotation

5.1. SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES – 1^{ER} JUIN AU 7 JUIN

La municipalité a pris connaissance de la campagne triennale 2025-2027 de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) sous le thème « Quand on voit seulement la différence, on perd de vue le potentiel ». La municipalité soulignera cette semaine de sensibilisation en affichant le matériel promotionnel reçu dans ses locaux.

5.2. RÉDUCTION DES OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES – 13 ET 14 MAI 2025

Les 13 et 14 mai prochains (mardi et mercredi), les opérations administratives de l'hôtel de ville seront réduites, alors que la directrice générale et l'adjointe administrative participeront à une formation d'Élections Québec en vue des élections municipales de l'automne, dans le cadre de leurs rôles respectifs de présidente et de secrétaire d'élection.

Madame Pépin, directrice générale par intérim, assurera une présence au bureau durant ces deux journées, mais les services offerts seront limités à l'essentiel.

Les bureaux municipaux demeureront pleinement accessibles le lundi 12 mai, ainsi que le jeudi 15 et le vendredi 16 mai en avant-midi.

5.3 – Achat de terrain de l'Hôtel de ville, démarche avec la CPTAQ

Mise à jour en lien avec la demande d'achat de terrain avec la CPTAQ, une demande d'audience a été présentée et que celle-ci aura lieu le 16 juillet 2025 en vidéoconférence.

6. URBANISME

6.1 URBANISME RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activité du département de bâtiment et d'environnement pour le mois.

Avril 2025

Nombre de permis émis: 16

Valeur des travaux: 2 210 000.00 \$

Facturation des services : 1 850.00 \$

Infractions : 0

Valeur : 0 \$

5 visites de chantier

0 permis envoyés à la MRC

6.2. URBANISME

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU CCU – SÉANCE DU 3 MARS 2025

La directrice générale dépose les documents en urbanisme suivants :

Compte rendu de la séance du CCU du mois de mars 2025

6.3. URBANISME

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RÉSIDENCE DE TOURISME – 44 CH. STUKELY

Le Conseil prend acte de l'information présentée, mais juge nécessaire d'obtenir des précisions additionnelles. En conséquence, ce point est reporté à une prochaine séance.



No de résolution
ou annotation

6.4. URBANISME
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-056
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RÉSIDENCE DE TOURISME –
361 CH. BRILL

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel visant à autoriser une résidence de tourisme au 361, chemin Brill ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la documentation requise a été reçue, jugée complète et conforme au Règlement 349-2018 sur les usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), laquelle ne soulève aucune contrainte réglementaire, technique ou contextuelle défavorable à l'usage demandé ;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères de sécurité, d'intégration au milieu, de conformité légale et de compatibilité avec les orientations du plan d'urbanisme ;

II EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la demande d'usage conditionnel visant à autoriser une résidence de tourisme au 361, chemin Brill.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION
7.1 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-057
COMPTES PAYÉS ET À PAYER

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes et transferts en date du 5 mai 2025 d'un montant de 194 916,79 \$ et les salaires au montant de 23 729,15 \$ pour un total de 218 645,94 \$.

QUE LE CONSEIL AUTORISE la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

7.2 ADMINISTRATION
BONIFICATION DE LA SUBVENTION DE LA TECQ 2024-2028

Le Conseil municipal prend acte de l'annonce faite le 22 avril 2025 par Mme Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi et ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, au nom de la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, concernant la bonification du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

Dans le cadre de cette annonce, un montant total de 1 868 868 \$ est alloué aux municipalités de la circonscription de Brome-Missisquoi, dont 75 000 \$ pour la Municipalité de Bolton-Ouest. Cette bonification s'inscrit dans une enveloppe supplémentaire de 90 millions de dollars destinée aux municipalités de moins de 5 000 habitants, et permettra de financer des projets de construction ou de rénovation d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, municipale, sportive ou de loisir.



No de résolution
ou annotation

Le Conseil se réjouit de ce soutien financier qui permettra à la Municipalité d'améliorer ses infrastructures au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

7.3 ADMINISTRATION

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-058

BANQUE D'HEURE AVEC NUMÉRIQUE.CA POUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la ressource externe initialement mandatée pour l'intégration du contenu du nouveau site Web de la Municipalité a dû se désister en raison de l'obtention d'un nouveau mandat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la finalisation des dernières étapes techniques et logistiques afin d'assurer le déploiement du nouveau site Web dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Numérique.ca, responsable du développement de la plateforme, est en mesure de fournir le soutien nécessaire pour compléter le projet à l'aide d'une banque d'heures dédiée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest autorise l'achat d'une banque de 10 heures auprès de la firme **Numérique.ca** pour assurer la finalisation du projet de refonte du site Web municipal et en permettre le déploiement ;

QUE les dépenses associées soient imputées au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE

7.4. ADMINISTRATION

Reporté

ENTENTE DE GRÉ À GRÉ POUR LES SERVICES D'UN LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET POUR LA CARACTÉRISATION IN SITU DE SOLS – PROJET DE REMPLACEMENT DU PONCEAU DE GLEN

7.5 ADMINISTRATION

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-059

EMBAUCHE DE M. PHILIPPE BARRETTE À TITRE D'OFFICIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE M. Philippe Barrette offre ses services à titre de contractuel à la Municipalité de Bolton-Ouest depuis le mois d'octobre 2024 en tant qu'officier municipal à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est pleinement satisfaite de la qualité du travail accompli par M. Barrette ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier sera disponible à temps plein à compter de l'automne 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité procède à l'embauche de M. Philippe Barrette à titre d'officier municipal ;

QUE M. Barrette demeure à temps partiel jusqu'à l'automne 2025, puis soit à temps plein par la suite ;



No de résolution
ou annotation

QUE les conditions d'emploi soient établies conformément à la politique en vigueur pour les employés.

ADOPTÉE

7.6 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-060
ADMQ – AUTORISATION DE PARTICIPER À LA FORMATION
ABC / DG

CONSIDÉRANT que la formation ABC / DG offerte par l'ADMQ constitue une opportunité de perfectionnement essentielle pour les nouvelles directions générales ;

CONSIDÉRANT que cette formation est subventionnée par l'ADMQ et ses partenaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme Léa Laplante, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à participer à la formation ABC / DG offerte à Québec les 29 et 30 mai 2025 ;

QUE les frais admissibles liés à cette participation soient imputés au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

7.7 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-061
ADMQ – AUTORISATION À PARTICIPER AU CONGRÈS ANNUEL

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de l'ADMQ permet à la direction générale de se tenir informée des meilleures pratiques, des nouvelles tendances et des enjeux municipaux actuels ;

CONSIDÉRANT que cette participation favorise également le réseautage et le développement professionnel ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme Léa Laplante, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 19 et 20 juin 2025 ;

QUE les frais d'inscription au congrès (au montant de 585 \$ + taxes), ainsi que les autres frais admissibles, soient imputés au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
8.1. COMPTE RENDU DE LA VOIRIE

Nivelage des chemins : Les travaux de nivelage des chemins sont en cours. Il est important de rappeler à la population d'adapter leur conduite lors de ces interventions pour assurer la sécurité de tous. La voirie et l'entrepreneur mandaté travaillent activement pour améliorer l'état des chemins, et ces travaux nécessitent une attention particulière sur le terrain.



No de résolution
ou annotation

Abat-poussière : Un traitement d'abat-poussière sera effectué sur les chemins à la suite du nivelage, en fonction des conditions climatiques et de la température.

Balayage des ponts et segments asphaltés : Dans les prochaines semaines, des travaux de balayage seront effectués sur les ponts et les segments asphaltés du réseau afin d'assurer une meilleure circulation et sécurité. Ces opérations visent à nettoyer la surface des routes et à éliminer les débris qui pourraient nuire à la qualité de la chaussée.

Réparation des trous dans les secteurs asphaltés : Des opérations de remplissage des trous seront également réalisées dans les secteurs asphaltés, ce qui permettra d'améliorer la surface de la route.

8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-062

8.2. FORMATION EN GESTION DE PROJET D'INGÉNIEURIE

ATTENDU QUE M. Jarod Chagnon est impliqué dans la gestion de projets liés aux travaux publics et à la voirie au sein de la municipalité et qu'il souhaite approfondir ses compétences en gestion de projet dans ce domaine ;

ATTENDU QUE la formation "Certification Collégiale en gestion de projet d'ingénierie" est une opportunité unique et bénéfique pour son développement professionnel ;

ATTENDU QUE cette formation, d'une durée de 90 heures, se déroule en ligne dans un format intensif, et que le tarif promotionnel est de 295,00 \$, en vertu de l'entente avec le Cégep de Granby ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M. Jarod Chagnon soit autorisé à suivre la formation "Certification Collégiale en gestion de projet d'ingénierie"

QUE les heures de formation se déroulant **en dehors des heures normales de travail** soient effectuées **sur le temps personnel de l'employé**, sans compensation ;

QUE les frais d'inscription, au tarif promotionnel de 295,00 \$ que bénéficie la municipalité, soient imputés au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

9.1. ENVIRONNEMENT

RÉSULTAT D'ANALYSE D'EAU – IDEC

Monsieur le Maire procède à la présentation des résultats de l'analyse d'eau effectuée dans le cadre du projet avec IDEC. Une présentation PowerPoint a été utilisée à cette fin. Cette dernière sera rendue disponible sur le site web de la municipalité pour consultation publique.

Résultats des tests IDEC réalisés en septembre 2024 sur des cours d'eau dans Bolton-Ouest.



No de résolution
ou annotation

Tableau 1. Résultats pour 2024

Cours d'eau & sites de prélèvement Streams and sites of sampling	Apport au lac Brome* Output to Brome lake	Résultats IDEC results 2024
Quilliams (aux limites de Bolton)	42%	77
McLaughlin (au pont sur Argyll rd)	5.6%	80
Argyll rd (en aval du lac)	6.6%	96
Coldbrook - Bailey sud (au pont)	26.8%	93
de la Montagne		79
West Field (Bolton-Pass)		100
Ruisseau North Branch (Fuller et Stagecoach)		pas tester en 2024

* Quantité relative (%) de l'apport en eau au lac Brome du ruisseau
Relative amount (%) of water discharge in the Brome lake from the stream
- Référence: OBV-Yamaska, Plan directeur du lac Brome
2021

Tableau 2. Bilan des résultats depuis 2015.

Cours d'eau & sites de prélèvement Streams and sites of sampling	lac Brome* Brome lake	Résultats IDEC results ⁺								
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024
Quilliams (aux limites de Bolton)	42%				77	82	71	99	79	77
McLaughlin (au pont sur Argyll rd)	5.6%	77	66	78	88	92	82	93		80
Argyll rd (en aval du lac)	6.6%	85	65	59	82	100	87	79	75	96
Coldbrook - Bailey sud (au pont)	26.8%	65	71	99	96	75	100	78	73	93
de la Montagne				92	88**			100*		79
West Field (Bolton-Pass)		91	84	96	100			100		100
Ruisseau North Branch (Fuller et Stagecoach)			98	88	84	93	100	100		
Sally pound, exutoire								66	80	

⁺ nb: pas de test en 2023
 ** site ch.Brown; *caféine=17,6
 * Quantité relative (%) de l'apport en eau au lac Brome du ruisseau
 * Relative amount (%) of water discharge in the Brome lake from the stream

Pour plus d'informations, voir les présentations Power Point disponibles sur le site de la municipalité, <https://bolton-ouest.ca/qualite-de-leau/>

9.1. ENVIRONNEMENT NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-063 TARIFICATION POUR LA GESTION DES BACS BRISÉS

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite offrir un service de réparation des bacs roulants endommagés pour assurer un service de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que les pièces les plus fréquemment remplacées sont les roues, les couvercles et les essieux, et que les prix moyens estimés sont les suivants :

- **Roues** : 26,00 \$ chacune
- **Couvercle** : 34,00 \$
- **Essieu** : 13,00 \$

CONSIDÉRANT la proposition logistique de procéder par rotation de bacs afin de limiter les délais, en utilisant des bacs usagés mais fonctionnels en remplacement temporaire ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de ne pas imposer de frais administratifs ou de main-d'œuvre pour ce service ;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité assume les coûts de main-d'œuvre et de déplacement pour le service de remplacement ou de réparation des bacs roulants ;

QUE seule la valeur des pièces remplacées soit facturée au citoyen, selon les tarifs établis ;

QUE ce service s'applique aux bacs de matières organiques (bacs bruns) et aux bacs de matières résiduelles (bacs noirs) ;

QUE pour tout bris concernant les bacs de recyclage (bacs bleus), les citoyens soient invités à communiquer avec la municipalité, puisque ceux-ci seront réparés par Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 SUIVI RÉOLUTION POUR L'UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT PAR UN PREMIER RÉPONDANT

Un accusé de réception a été reçu du ministère des Transports et de la Mobilité durable, en lien avec la résolution transmise le 5 mars 2025 concernant l'utilisation d'un feu vert clignotant par un premier répondant.

Le Ministère procédera à une analyse approfondie de la demande et consultera ses partenaires gouvernementaux avant de statuer. Il est précisé que la mise en œuvre d'une telle mesure nécessiterait une modification du Code de la sécurité routière et du Règlement sur le feu vert clignotant, ce qui pourrait entraîner des délais avant toute entrée en vigueur. Le dossier demeure en suivi.

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1. MARCHÉ POUR LE RELAIS POUR LA VIE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

La conseillère Nancy Lanteigne invite les citoyens à se joindre à une marche dans le cadre du Relais pour la vie afin d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer. Les personnes intéressées à participer sont invitées à faire un don en ligne via le lien suivant :

<https://fundraisemyway.cancer.ca/index.cfm?fuseaction=donordrive.personalCampaign&participantID=16278&language=fr>, et à se joindre à la marche qui aura lieu le 24 mai à 13h00 au départ du 21 Stukely.

12. LOISIRS ET CULTURE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-064

12.1. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL 2025

CONSIDÉRANT la demande reçue concernant le passage du Tour Cycliste des Policiers de Laval – 28e édition, dans le cadre d'une activité bénéfique au profit d'Opération Enfant Soleil ;

CONSIDÉRANT que le convoi est encadré par des policiers de Laval, avec des véhicules d'urgence identifiés, en communication radio, et avec gyrophares activés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest autorise le passage du convoi cycliste sur son territoire dans le cadre du Tour Cycliste des Policiers de Laval – 28e édition qui aura lieu le 27 mai vers 13h30.

ADOPTÉE

12. LOISIRS ET CULTURE

12.2. ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LES LOISIRS POUR LES RÉSIDENTS DE BOLTON-OUEST

La conseillère Mme Marie-Blanche Richer rappelle que la Municipalité de Bolton-Ouest a des ententes de partenariat permettant aux résidents de Bolton-Ouest de bénéficier des services de loisirs à des tarifs avantageux. Ville de Lac Brome – ville de Cowansville (cours natation) – ville de Granby (carte des loisirs de Granby). Ces ententes visent à favoriser l'accès à une offre diversifiée d'activités sportives, culturelles et récréatives pour les citoyens de Bolton-Ouest. Aussi accessibilité des sentiers pédestres (mont Foster). Loisir intermunicipaux (ajout lien)

13. VARIA

Aucun dossier.

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions aux membres.

Le conseil a répondu à toutes les questions des citoyens.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-05-065

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 21h30

Denis Vaillancourt
Maire

Léa Laplante
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.